

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2021

Le six décembre deux mil vingt et un à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Vindelle (Charente) se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par la maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Mme MOUFFLET Isabelle, Maire
Date de convocation : 1^{er} décembre 2021

Étaient présents :

Mesdames : AUGRY Natacha – CHATAIGNER Marie-Christine – CREVEL Sylvie -- MERVEILLE Mélanie - MOUFFLET Isabelle - PELLIER Emmanuelle

Messieurs : CHAMOULAUD Nicolas – CHAUVET Loïc - LEGERON Bernard –REULIER Jérôme - SOLTYSIAK Laurent

Absents excusés : **Mme JEAN Véronique** qui a donné procuration à Mme CHATAIGNER Marie-Christine / **Mme BOCHIN Virginie** qui a donné procuration à Mme AUGRY Natacha, **M. MALECOT Fabrice** qui a donné procuration à Mme MOUFFLET Isabelle

Absent : M. PROUX Bruno –

Secrétaire de séance : Mme MERVEILLE Mélanie

Le compte rendu du conseil municipal du 8 NOVEMBRE est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 – CREATION D'UN POSTE PERMANENT STATUTAIRE

Madame PELLIER Emmanuelle, adjointe déléguée aux affaires scolaires, informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ à la retraite de la cuisinière du restaurant scolaire, il convient de supprimer et de créer les emplois correspondants.

Madame PELLIER Emmanuelle, adjointe déléguée aux affaires scolaires propose :

- La suppression de l'emploi correspondant au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 27.50/35^{ème}
- La création d'un emploi permanent correspondant au grade d'adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 25/35^{ème} pour exercer les fonctions de cuisinier au restaurant scolaire

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

Adopte la proposition de Mme l'Adjointe aux affaires scolaires

2 – RAPPORT DES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Madame la Maire informe que suite au rapport de la chambre régionale des comptes en date du 30 novembre 2020 et exposé à l'assemblée délibérante du 11 janvier 2021, elle lui appartient maintenant de présenter, avant le 11 janvier 2022, à cette même assemblée, les actions qui ont été mises en place suite aux observations de la chambre régionale des comptes.

Madame la Maire donne lecture à l'assemblée du rapport des actions entreprises :

Numéro	Recommandations	Actions
1	Veiller à constituer une provision pour dépréciation de compte de tiers (compte 49 pour les créances dont le recouvrement est compromis	En 2021, une provision semi-budgétaire a été passée par mandat au compte 6817 et crédit au compte 4911. Ces provisions, conformément à la recommandation de la DGFIP, représentent au moins 15% des créances non recouvrées dont l'ancienneté est supérieure à 2 exercices
2	Réserver le compte 6419 (remboursements sur rémunérations de personnel) aux remboursements de rémunérations effectués par les organismes sociaux	Désormais Le compte 6419 sera bien utilisé pour tous les remboursements de dépenses de personnels (indemnités journalières.....). En 2021, la participation de l'état en faveur des contrats aidés est imputée au compte 7471
3	Régulariser le compte 274 par le constat d'une perte ou du recouvrement effectif de la créance financière immobilisée	Le compte 274 a bien été régularisé par le constat d'une perte exceptionnelle. Un titre n°1179/2021 a été émis au compte 274 par un mandat n° 581/2021 au compte 678 pour un montant de 12 195.92 €. Ce compte est soldé
4	Veiller à établir l'état de la dette annexé au compte administratif en concordance avec les comptes arrêtés par le receveur municipal	La commune s'engage à joindre l'état de la dette au 31/12/N à chaque compte administratif en concordance avec les comptes du receveur municipal
5	Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, imputer les opérations de refinancement de la dette en utilisant le compte 166	La commune utilisera bien le compte 166 au cas où elle aurait à renégocier un emprunt
6	Mettre à jour avec la plus grande vigilance la liste des locaux de référence dans le cadre des travaux de la commission locale des impôts directs	La commune s'engage à travailler avec la commission locale des impôts à la mise à jour, la plus fine possible, des locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Prend acte des actions entreprises suite aux observations de la chambre régionale des comptes.

QUESTIONS DIVERSES

Remerciements : Mme la Maire fait part des remerciements de Guillaume FOUGERAT, agent des services techniques, pour la quête qui lui a été remise à l'occasion de la naissance de sa fille Livia

Campagne de vaccination organisée par la commune de Vindelle et la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) Pays d'Angoulême le mardi 14 décembre 2021 de 9h-12h30/17h30-20h30 et le jeudi 15 décembre 2021 de 09h00-12h30/14h-17h30 à la salle socio culturelle des fins bois.

Téléthon : Les associations de Balzac et Vindelle sont parvenues à récolter 3 130€ en faveur du Téléthon 2021.

Repas des aînés : En raison du contexte sanitaire, le repas des aînés prévu initialement le 19 décembre 2021 est reporté au 06 février 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

La secrétaire de séance, Mélanie MERVEILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2021

Mme AUGRY Natacha	
Mme BOCHIN Virginie	Absente excusée qui a donné Procuration à Mme AUGRY Natacha
M. CHAMOULAUD Nicolas	
Mme CHATAIGNER Marie Christine	
M. CHAUVET Loïc	
Mme CREVEL Sylvie	
Mme JEAN Véronique	Absente excusée qui a donné Procuration à Mme CHATAIGNER Marie Christine
M. LEGERON Bernard	
M. MALECOT Fabrice	Absent excusé qui a donné procuration à Mme MOUFFLET Isabelle
Mme MERVEILLE Mélanie	
Mme MOUFFLET Isabelle	
Mme PELLIER Emmanuelle	
M. PROUX Bruno	Absent
M. REULIER Jérôme	
M. SOLTYSIAK Laurent	